



Monsieur Fernand Etgen
Président de la
Chambre des Député-e-s
Luxembourg

Luxembourg, le 12 mars 2019

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, je me permets de poser une **question parlementaire** à Monsieur le **Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse** au sujet du subventionnement des projets de partenariat réalisés en langue luxembourgeoise dans le cadre du programme Erasmus+.

A travers le programme Erasmus+, doté d'un budget de plus de 14 Mrd. € pour la période 2014-2020, la Commission européenne soutient financièrement une panoplie d'actions et d'activités dans les domaines de la formation continue pour adultes, de l'enseignement et de l'éducation des jeunes, de l'échange transfrontalier entre élèves et étudiants et du sport. Dans ce contexte, la Commission soutient diverses organisations qui travaillent dans le cadre de partenariats internationaux et contribue à partager, voire à promouvoir des pratiques innovantes dans les domaines mentionnés ci-dessus.

Or, selon mes informations, il n'est dorénavant plus possible de déposer une candidature pour des projets de partenariat faisant partie du programme Erasmus+ et concernant plus précisément les domaines des enseignements et formations professionnels en langue luxembourgeoise.

Dans ce contexte, j'aimerais avoir les renseignements suivants de la part de Monsieur le Ministre :

1. Monsieur le Ministre, peut-il confirmer ces propos?
2. Dans l'affirmative, Monsieur le Ministre connaît-il les raisons qui ont mené les instances responsables du programme Erasmus+ à ne plus accepter des projets de partenariat au niveau de l'enseignement et de la formation professionnels à réaliser en langue luxembourgeoise?
3. Quel est en l'occurrence le nombre de projets ayant été introduits et réalisés en langue luxembourgeoise depuis la mise en place du programme Erasmus+?

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations les meilleures.

Josée Lorsché
Députée



Luxembourg, le 9 avril 2019

Monsieur le Président de la
Chambre des Députés
19, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

Réponse de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire N° 492 de Madame la Députée Josée Lorsché.

1. Ces propos ne peuvent pas être confirmés dans la mesure où il n'a jamais été possible dans le passé de soumettre des candidatures de projets Erasmus+ en langue luxembourgeoise. En effet, les candidatures de projets peuvent seulement être soumises dans les langues officielles de l'Union Européenne et dans celles des pays tiers participant au programme Erasmus+ (Islande, Liechtenstein, Macédoine du Nord, Norvège, Serbie et Turquie). Ainsi, les candidatures de projets Erasmus+ peuvent être soumises à l'Agence nationale au Luxembourg en langue allemande, française ou anglaise.

Il est vrai que dans le passé, pour les appels à propositions 2014 à 2018 du programme Erasmus+, les bénéficiaires potentiels de projets de partenariats stratégiques (action clé 2 du programme) pouvaient choisir la langue luxembourgeoise en tant que langue véhiculaire pour les résultats de projets (« intellectual outputs ») à partir d'une liste déroulante dans les formulaires de candidature PDF proposés par la Commission européenne. Un projet qui élaborait p.ex. du matériel didactique pouvait alors prévoir de l'éditer en luxembourgeois.

Depuis l'appel à propositions 2019 du programme Erasmus+, la Commission européenne propose de nouveaux formulaires en ligne dits « web-forms », dans lesquels le luxembourgeois – en tant que langue des résultats du projet – a, en effet, disparu de la liste déroulante des langues disponibles.

2. L'Agence nationale a été saisie par un bénéficiaire potentiel à ce sujet et a aussitôt (en date du 20 février 2019) demandé des clarifications à la Commission européenne. La Commission n'a cependant pas encore donné de réponse claire à ce sujet. L'Agence nationale estime qu'il s'agit d'une simple omission lors de l'élaboration des nouveaux « web-forms » et que cette erreur sera corrigée pour la prochaine version de ces formulaires.

Quoi qu'il en soit, **l'Agence nationale continuera d'accepter la langue luxembourgeoise en tant que langue véhiculaire de résultats de projets**, même si cette langue n'a pas pu être indiquée dans les formulaires de projets de 2019.

3. Depuis la mise en place du programme Erasmus+ en 2014, aucun projet de partenariat stratégique du programme Erasmus+ n'a été introduit ou réalisé en langue luxembourgeoise (cf. réponse à la première question).

Au niveau des projets de partenariats stratégiques sélectionnés depuis 2014 :

- aucun projet sur un total de 39 projets n'incluait des résultats de projets en langue luxembourgeoise pour le secteur scolaire ;
- un projet sur un total de 23 projets incluait des résultats de projets en langue luxembourgeoise pour le secteur jeunesse ;
- aucun projet sur un total de 10 projets n'incluait des résultats de projets en langue luxembourgeoise pour le secteur de l'enseignement supérieur ;
- deux projets sur un total de 13 projets incluait des résultats de projets en langue luxembourgeoise pour le secteur de l'éducation des adultes ;
- un projet sur un total de 11 projets incluait des résultats de projets en langue luxembourgeoise pour le secteur de la formation professionnelle.

Au total, quatre projets sur un total de 96 projets de partenariats stratégiques de 2014 à 2018 incluait donc des résultats de projets en langue luxembourgeoise.



Claude Meisch

Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse